Accusé de réception en préfecture
078-217802974-20151214-DEL2015-12-141-DE
Date de télétransmission : 21/12/2015
Date de réception préfecture : 21/12/2015

GUYANCOURT
vivre l'avenir

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 2015 - 12 - 141

OBJET DE LA PRESENTE DELIBERATION

APPROBATION DU PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE GUYANCOURT

DATE CONVOCATION

8 DECEMBRE 2015

DATE D'AFFICHAGE

CONSEILLERS MUNICIPAUX

EN EXERCICE

35

VOTANTS

34

PRESENTS

28

A 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur François DELIGNÉ, Maire

PRESENTS

M. François DELIGNÉ - Mme Marie-Christine LETARNEC - M. Gilles BRETON - M. Patrick PLANQUE - Mme Bénédicte ALLIER-COŸNE - M. Roger ADÉLAÏDE - Mme Florence COQUART - M. Fabrice DELAMARRE - Mme Danièle VIALA - M. Olivier PAREJA - Mme Danielle HAMARD - M. Bernard TABARIE - Mme Zora DAÏRA - M. Stéphane OLIVIER - Mme Nathalie PECNARD - M. Raphaël DEFAIX *(à partir du point : Avis sur le nom, le siège social et la gouvernance du futur EPCI, pouvoir à Mme Florence COQUART)* - Mme Malika REBOULET - M. Lassaâd AMICH - Mme Juliette SNITER - M. François MORTON - Mme Christine CHAUVINEAU - M. Ali BENABOUD - Mme Danielle MAJCHERCZYK - M. Richard MEZIERES *(à partir du point : Avis sur le nom, le siège social et la gouvernance du futur EPCI, pouvoir à Mme Nathalie PECNARD)* - Mme Marie-Claude RIOCREUX - Mme Annick CAVELAN - M. Jean-Loup CARRIAT - Mme Laurence TROCHU.

ABSENTS EXCUSES

Mme Virginie VAIRON, pouvoir à M. Patrick PLANQUE.
Mme Emilie GERMAIN-VEDRENNE.
Mme Nicole BOUBERT, pouvoir à M. Fabrice DELAMARRE.
M. Philippe TRAMCOURT, pouvoir à Mme Malika REBOULET.
M. Max VIGNIER, pouvoir à Mme Marie-Claude RIOCREUX.
M. Ladislas SKURA, pouvoir à Mme Laurence TROCHU.
M. Philippe CHANCELIER, pouvoir à Mme Annick CAVELAN.

SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Nathalie PECNARD.

Accusé de réception en préfecture
078-217802974-20151214-DEL2015-12-141-DE
Date de télétransmission : 21/12/2015
Date de réception préfecture : 21/12/2015

Suite aux Cartes Stratégiques du Bruit réalisées en 2009, la commune de Guyancourt à lancé en 2012 la constitution d'un groupement de commande afin d'élaborer les Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) des communes de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin en Yvelines.
Ce PPBE présente les espaces confrontés à un niveau sonore important et les sources de bruit qui en sont responsables. Il présente également les actions réalisées, en cours ou prévues par la commune de Guyancourt et ses partenaires et qui concourent à améliorer la situation au regard du bruit.

Le PPBE de Guyancourt est constitué par :

→ Un résumé non technique
→ Une synthèse de la cartographie
→ Les actions réalisées dans les 10 dernières années
→ Les actions prévues pour les années à venir
→ Les résultats de la consultation publique
→ L'avis des gestionnaires concernés

Le projet de PPBE a été transmis aux personnes publiques associées et mis à disposition du public au service urbanisme de la commune et sur le site internet de Guyancourt du 7 septembre au 7 novembre 2015. Les remarques émises lors de cette consultation ont été intégrées et prises en compte dans le document final qui est présenté pour approbation.
Le PPBE sera tenu à la disposition du public au service urbanisme de la commune, mis en ligne sur le site internet de la ville et devra faire l'objet d'une évaluation et d'une actualisation au moins tous les 5 ans.

Vu la directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement,

Vu le Code de l'Environnement, et notamment ses articles L. 572-1 à L. 572-11 et R. 572-1 à R. 572-11 transposant cette directive, et ses articles L. 571-10 et R. 571-32 à R. 571-43, relatifs au classement des infrastructures de transports terrestres,

Vu le décret n°2006-361 du 24 mars 2006 relatif à l'établissement des cartes de bruit et des Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement,

Vu l'arrêté interministériel du 4 avril 2006 relatif à l'établissement des cartes de bruit et des Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2012 approuvant le lancement de l'élaboration du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement,
Vu les avis en date du 18 août et du 6 octobre 2015 dans le Parisien faisant état de la mise à la consultation du public,

Vu l'avis en date du 27 août 2015 dans le Guyancourt magazine faisant état de la mise à la consultation du public,

Accusé de réception en préfecture
078-217802974-20151214-DEL2015-12-141-DE
Date de télétransmission : 21/12/2015
Date de réception préfecture : 21/12/2015

Vu la consultation du public réalisée entre le 7 septembre 2015 et le 7 novembre 2015,

Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 18 novembre 2015,

Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme / Grands Projets / Développement durable en date du 10 décembre 2015,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

Article unique
D'approuver le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement daté du 24 novembre 2015 annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire
Vice Président de la CA de
Saint-Quentin-en-Yvelines

François DELIGNÉ

LA PRESENTE DELIBERATION EST SUSCEPTIBLE DE RECOURS CONTENTIEUX DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE VERSAILLES
DANS UN DELAI DE 2 MOIS A COMPTER DE LA DATE LA PLUS TARDIVE DES DATES SUIVANTES :
DATE DE NOTIFICATION ET/OU PUBLICATION OU DATE DE RECEPTION EN PREFECTURE